**Introduction**

La mondialisation est l'un des phénomènes qui caractérise notre époque, ce phénomène fait disparaître les frontières géographiques devant le flux des capitaux, des marchandises, des personnes physiques et morales et des technologies. Il est aujourd'hui banal de constater l'internationalisation des affaires et l'interdépendance grandissante des économies.

La globalisation de l'économie est illustrée par les firmes transnationales, appelées multinationales ou mondiales. L'implantation des entreprises à l'international se développe pour différents buts, que soit la distribution de leurs biens et services dans tous les pays, pour couvrir le marché mondial ou de produire chaque élément dans les pays où les conditions sont les plus favorables.

En effet, les entreprises exportant leurs activités à l'étranger se trouvent confrontées à un nouvel environnement fiscal. Ce dernier résulte de la présence de plusieurs éléments :

* des éléments de fiscalité nationale; dont l'entreprise devait prendre en considération les différents aspects du régime fiscal national et ;
* des éléments de fiscalité étrangère; dont l'entreprise devait prendre en compte l'impact de la fiscalité du pays de la source sur ses activités.

La présence, en même temps, de ces deux éléments conduit à ce qu'on appelle des doubles impositions, qui sont à la fois une source d'injustice sur le plan individuel et un frein au jeu des relations économiques internationales.

Dans ce contexte mondial, les gouvernements en tant que gérants des affaires publiques, doivent préserver l'intérêt général tout en gardant leur souveraineté. Reste à définir la marche à suivre.

En effet, les Etats ont le choix entre trois engagements pour faire face à ce nouveau contexte; pour la première option, ils peuvent s'isoler aux problèmes mondiaux de la fiscalité en restant derrière les frontières nationales, la seconde option qui est d'aller vers l'harmonisation du régime fiscal international sous forme d'un code mondial des impôts. La troisième option qui est la plus réaliste et la plus souhaitable, comporte l'intensification de la coopération qui est le seul moyen pour relever le défi de la mondialisation, dont les pays gardent la faculté de concevoir leur propre régime fiscal, mais admettant que des considérations internationales influent sur leurs décisions.

Bien plus, l'évolution des esprits et des législations, plus favorables dans l'ensemble aux étrangers qu'aux résidents, incitent les personnes et les entreprises, résidentes d'un Etat, à investir dans un autre Etat, où elles sont mieux traitées, étant étrangères.

Donc, l'ouverture sur l'extérieur offre des opportunités en matière de stratégie fiscale internationale, mais seulement à condition que soient prises en considération les restrictions et limites qui peuvent avoir été introduites par les législations nationales, pour freiner le recours aux zones dites de " basse pression fiscale".

Cependant, l'administration fiscale, devait-elle, aussi, se moderniser en remettant en cause les règles fiscales classiques qui sont loin de la réalité économique nouvelle, autant dire que les questions de fiscalité internationale deviennent, de plus en plus, incontournables pour se placer au premier plan, avec les questions commerciales, financières ou purement juridiques, des préoccupations des entreprises et des individus.

L'Algérie, en ce sens, a pu entreprendre des réformes offrant plusieurs possibilités aux capitaux étrangers de s'investir dans l'économie nationale, parmi lesquelles, le nombre important de textes législatifs et réglementaires qui ont été édictés par les autorités, en vue de donner une nouvelle impulsion aux investissements étrangers en Algérie.

Ainsi, l'Algérie comme tout autre pays du monde, essaye d'étendre son réseau conventionnel, en cette matière, principalement avec les pays dont les relations économiques sont développées. Ces relations concrétisées par une présence à titre permanent ou temporaire des opérateurs internationaux, ce qui laisse que deux Etats au moins interviennent, celui dit "de la source" et celui dit " de la résidence", et que leurs législations respectives doivent être combinées dans le cadre des conventions fiscales internationales.

L'analyse fiscale internationale oblige à prendre en considération un très grand nombre de variables, issues du droit interne des Etats et des conventions fiscales conclues entre eux.

Pour mieux connaître et d'approfondir nos connaissances en la matière, nous avons choisi le thème portant sur les enjeux des conventions fiscales en matière d’investissements directs étrangers en Algérie, dont la problématique centrale posée sera axée sur les questions suivantes :

 **Comment les conventions fiscales peuvent se présenter comme étant un moyen nécessaire permettant de résoudre les problèmes de la fiscalité internationale? Et est ce que leur intervention est déterminante pour le développement des investissements directs étrangers ?**

Et pour bien encadrer ce sujet, nous avons subdivisé notre problématique centrale en questions pertinentes comme suit :

* quels sont les problèmes fiscaux liés aux échanges internationaux? Et quelles sont également les solutions induites par les conventions fiscales en cette matière?
* comment le régime fiscal des personnes étrangères se présente en Algérie? Et est ce qu'il est en adéquation avec les différents modes de conventions fiscales internationales?
* quel est le rôle des conventions fiscales dans le développement des IDE ?
* quels problèmes peut-on porter sur le régime fiscal algérien des personnes étrangères?

***Hypothèses de la recherche***

Pour traiter cette problématique dans le cadre de notre étude, nous avons mis en premier quelques hypothèses comme suit :

* La fiscalité internationale se trouve souvent devant un problème des doubles impositions plus l’évasion fiscale qui ont un effet négatif sur le bon déroulement des affaires internationales, ce qui explique l’importance des conventions fiscales entre pays pour mettre fin à ces phénomènes.
* Les économies modernes se sont fixées des objectifs économiques fondamentaux dont leur réalisation nécessite un cadre bilatéral ou multilatéral. Ce qui explique l’enjeu principal des conventions fiscales dans l’établissement d’un meilleur équilibre possible, en matière d'investissement direct étranger.
* Les conventions fiscales peuvent mettre fin à certains comportements de la part des opérateurs internationaux, à savoir la fraude et l’évasion fiscales internationales, d’une façon à durcir l’efficience des échanges internationaux.
* L’Algérie, comme tout autre pays du monde, a opté pour une politique économique attractive des investissements directs étrangers, dont on pense que la fiscalité est un facteur déterminant et ceci, à travers des conventions fiscales qui facilitent, en mieux, la tâche des opérateurs internationaux dans la réalisation de leurs projets.

Pour répondre à ces questions, nous avons structuré le plan de travail en quatre chapitres :

 En premier lieu, il s'avère très utile de faire une introduction générale sur la fiscalité internationale, ses fondements et ses contextes (chapitre I), en deuxième lieu, il convient de présenter le régime fiscal des personnes étrangères en Algérie, qu’elles soient résidentes ou non, physiques et morales, suivi de l'incidence des conventions fiscales signées (Chapitre II), puis un troisième chapitre qui traite l’effet de la fiscalité sur les flux d’investissements directs étrangers (Chapitre III). Finalement, un ensemble de problèmes relevant de la fiscalité internationale sont à analyser (Chapitre IV).

 Notre étude traite, donc, le sujet de la fiscalité internationale en se référant à la réalité algérienne, avec ses contraintes et ses problèmes, au niveau national et au niveau international (en parlant de l’effet de la mondialisation). Ceci, dans le but de fonder une approche scientifique réelle sur la problématique fiscale, dans les stratégies de la politique économique globale, à travers la recherche d’un cadre théorique de la politique fiscale internationale, en se basant sur ses effets en matière d’investissements étrangers, qui sont l’une des priorités de la politique économique algérienne.

En ce sens, toutes les réformes ayant touché le système fiscal algérien n’ont pas permis son restructuration et souvent, l’augmentation des recettes fiscales est due à l’évolution de la conjoncture économique et non à l’efficacité du système fiscal. C’est pour cette raison, qu’il apparaît nécessaire d’adopter le chemin d’un système qui prend en considération l’aspect international de la fiscalité, à travers l’adaptation au maximum des conventions signées aux modèles internationaux, pour encourager l'investissement direct étranger.

***Importance du thème***

* L’investissement direct étranger en Algérie représente l’un des mécanismes dont l’Etat algérien voulait investir. Pour atteindre cet objectif, plusieurs conventions fiscales sont conclues, ce qui explique que leur existence peut faire face aux problèmes de la fiscalité internationale qui, ensuite, encourage les flux d’investissements étrangers et faire écouler l’économie nationale.
* Les conventions fiscales sont plus qu’indispensable, sachant que l’Algérie a pris plusieurs défis au niveau local traduit par la politique de la relance économique et au niveau international à savoir ; les négociations pour l’intégration à l’organisation mondiale de commerce (OMC) et l’accord de partenariat avec l’union européenne. Ce qui fait que chaque décision économique doit se faire en intégrant la politique fiscale comme facteur prépondérant et bien adapté à chaque situation économique.

***Objectifs de l’étude***

* Notre objectif est de faire une étude théorique sur la fiscalité internationale, comme étant un instrument indispensable de la politique économique, ainsi que son efficacité en termes de résultats obtenus.
* Apercevoir les fondements de la fiscalité internationale, à partir d’une étude de la source des problèmes fiscaux internationaux et le rôle que peut jouer les conventions fiscales comme moyen de les résoudre.
* Définir les effets de la mise en place d’une politique fiscale internationale sur le plan économique et l’étendu de son efficacité au plan d’attractivité de l’investissement étranger.

***Motifs de choix du thème***

* La fiscalité se répercutant inévitablement sur la plupart des aspects de l’activité économique, sa conception requiert un soin tout particulier, que nous voulons le savoir à partir d’une analyse plus réaliste qui prend en considération, l’effet des accords signés sur le plan d’attractivité des investissements étrangers.
* La réalité de la politique économique algérienne, qui s’est basée sur l’attractivité de l’investissement étranger, nous a motivé à étudier le rôle que peut jouer la fiscalité comme facteur non négligeable pour l’implantation des multinationales.
* Le monde actuel est caractérisé par une farouche concurrence en matière fiscale entre différents pays, surtout quand le phénomène que nous appelons le paradis fiscal devient le sujet le plus remarquable ces dernières années, ce qui confirme le rôle de la politique fiscale en matière d’attractivité à travers la mise en place d’un système fiscal le plus attractif.

***Méthodologie de la recherche***

Pour mener à bien notre travail, nous avons basé sur la méthode descriptive qui permet de mettre l’accent sur les différents aspects de la fiscalité internationale, ainsi, ce que les conventions fiscales donnent comme solution en termes de problèmes de doubles impositions et d’évasions fiscales.

Concernant l’efficacité du système fiscal international de l’Algérie ainsi, son adéquation aux différents modèles de conventions fiscales, nous allons prendre comme méthode la comparaison avec le système fiscal des autres pays, qui va nous permettre de faire ressortir quelques problèmes ou lacunes, dont leurs prises en charge est vu indispensable.